

COP 21

La 21^e session de la conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, dite COP 21 ou « 21^e conférence climat », se tiendra au Bourget, à PARIS, du 30 novembre au 11 décembre 2015. Simultanément, se déroulera la 11^e session de la réunion des pays engagés dans le Protocole de KYOTO, abrégée CMP 11.

- La **Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)**, a été adoptée au cours du Sommet de la Terre de RIO DE JANEIRO, en 1992 et ratifiée par 196 « parties ». Elle reconnaît l'existence d'un changement climatique d'origine humaine et donne aux pays industrialisés le primat de la responsabilité pour lutter contre ce phénomène.
La Costaricaine **Christiana FIGUERES**, a succédé au Néerlandais Yvo de BOER, au poste de secrétaire exécutif de la CCNUCC.
- La **Conférence des parties (COP)**, composée de tous les États parties, constitue l'organe suprême de la convention : elle se réunit chaque année lors de conférences mondiales où sont prises des décisions pour respecter les objectifs de lutte contre les changements climatiques. Les décisions sont prises soit à l'unanimité soit par consensus.
- La **11^e session de la réunion des pays engagés dans le Protocole de Kyoto (CMP 11)**, qui se déroulera simultanément, a pour mission de mettre en œuvre le Protocole et de prendre des décisions pour promouvoir l'effectivité de celle-ci.

En tant qu'Etat-hôte, La France a la responsabilité de rapprocher les points de vue et faciliter la recherche d'un consensus entre les parties. Elle ne prendra officiellement la responsabilité de la prochaine conférence qu'à l'automne 2015 d'où la collaboration actuellement menée avec le Pérou, la dernière conférence s'étant déroulée à LIMA.

Les précédents événements internationaux en lien avec le climat :

DATE	EVENEMENT
1992	Sommet de la Terre de RIO : Lancement de la CCNUCC
2005	Entrée en vigueur du Protocole de KYOTO : Ratifié par 192 parties (les États-Unis ne l'ont jamais ratifié), il a imposé à 37 pays développés des réductions d'émissions d'une moyenne globale de -5% par rapport à 1990 (-8% pour l'UE) sur la période 2008 à 2012
2007	Conférence de BALI : Accord sur un cadre multilatéral de coopération pour la période post 2012 dit « Plan de BALI »
2009	Conférence de COPENHAGUE : Accord non contraignant définissant un objectif commun de limitation du réchauffement climatique à 2°C
2010	Conférence de CANCUN : Mise en place d'institutions dédiées dont le Fonds vert pour le climat
2011	Conférence de DURBAN : Création de la plate-forme de Durban (dite « ADP ») dont la mission est de travailler à un protocole ayant force de loi qui serait applicable à toutes les parties, adopté en 2015 et mis en œuvre à partir de 2020
2012	Conférence de DOHA : • Seconde période d'engagement du Protocole de KYOTO imposant un objectif de réduction des émissions globales des gaz à effet de serre des pays développés d'au moins 18% de 2013 à 2020 par rapport aux niveaux de 1990. • Fin du mandat de Bali
2013	Conférence de VARSOVIE : Décision selon laquelle tous les États devront communiquer leurs « contributions », avant la Conférence de Paris afin qu'elles soient évaluées au premier semestre 2015

Les négociations en vue de la COP 21

Les objectifs

- **Aboutir à un accord international sur le climat, juridiquement contraignant, et applicable à tous les pays, dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels.**
Le texte a vocation à succéder au protocole de Kyoto de 1997 et à être appliqué dès 2020.
- **Déterminer le financement du Fonds vert** capitalisé à hauteur de 10 milliards de dollars, dont près d'un milliard par la France qui souhaite mobiliser des financements privés pour atteindre le chiffre de 100 milliards de dollars.
- Définir des **règles, dites de mesure, de rapportage et de vérification (MRV)**, qui seront contenues dans la partie juridiquement contraignante du « **paquet de Paris** » pour que les Etats puissent vérifier mutuellement qu'ils entreprennent des efforts pour réduire leurs émissions.
- **Adopter un agenda des solutions** qui regroupe l'ensemble des initiatives complémentaires à l'accord international entreprises au niveau local en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation aux impacts du dérèglement climatique, et de financement.
Cet agenda s'inspire du rapport remis en septembre 2013 par les sénateurs Ronan DANTEC (EELV Loire-Atlantique) et Michel DELEBARRE (SOC Nord) sur le rôle des collectivités territoriales dans les négociations climatiques.

La France plaide ainsi pour un accord qui repose sur quatre piliers :

- **juridiquement contraignant** ;
- **universel** (qu'ils s'appliquent à tous les Etats parties à la CCNUCC) ;
- **différencié** (objectifs fixés aux pays du Nord versus aux autres pays parties) ;
- **ambitieux** (contenir le réchauffement global en deçà de 2° C).

Les contributions

- Les Etats parties à la CCNUCC sont invités à faire connaître leurs **engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre en remettant leur « contribution »** ; on parle aussi d'Intended Nationally Determined Contributions (INDC).
- Les contributions nationales sont attendues **entre mars et juillet 2015**.
- Un fonds français financé par l'Agence française de développement (AFD) met à la disposition d'Expertise France 3,5 millions d'euros pour apporter une assistance technique à au moins 15 pays, notamment subsahariens, dépourvus de moyens ou d'expertise pour livrer une contribution nationale.
- Ces contributions devraient être soumises à une **consultation** afin de déterminer si les engagements agrégés permettront d'atteindre l'objectif visé, mais aucun mécanisme de ce type n'a encore été défini.
- **Le 27 février, la Suisse a été le premier Etat à faire connaître sa contribution** : réduction de 50% de ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030. **Le 6 mars, l'Union Européenne** s'est engagée à réduire d'au moins 40% ses émissions de gaz à effets de serre d'ici 2030 comparées à leur niveau de 1990, et de 80 à 95% d'ici 2050.

Les négociations

- **Les négociations officielles en vue de l'accord final se tiennent au sein du groupe de travail de la plateforme de Durban pour une action renforcée (ADP), mise en place en 2011.**
Du 8 au 13 février, les représentants des 195 Etats parties se sont ainsi réunis à **Genève** pour préciser le contenu du texte de négociation, autrement dit, rédiger un avant-projet d'accord. Laurent FABIUS reste prudent sur son issue :
« *La première session de négociation a abouti à un résultat contrasté. Un consensus s'est dégagé sur un texte qui, publié plus de six mois avant la COP21, pourra valablement servir de base à un accord à la conférence. Mais [...] six ou sept points d'achoppement demeurent* »
- **Depuis plusieurs mois la COP 21 semble systématiquement à l'agenda des rencontres bilatérales.**
 - En Conseil des Ministres le 4 février, le Ministre des Affaires étrangères et du Développement international, Laurent FABIUS, a souligné la qualité du dialogue avec la **Chine**.
 - A propos de l'**Inde**, Laurent FABIUS a parlé, le 11 février, d'une visite productive sur les grandes discussions liées à l'environnement même si le pays, qui dépend beaucoup du charbon, reste prudent sur la COP21.
 - Le 4 mars, le Président de la République, François HOLLANDE, a vu dans les **Philippines** un très bon allié.

La France, Etat hôte de la COP 21

Les Ministères en charge de la COP 21

- Le **Ministre des Affaires étrangères et du Développement international, Laurent FABIUS**, préside la COP 21 et prend en charge les négociations multilatérales.
- La Ministre de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie, **Ségolène ROYAL**, est chargée de la construction de la position française au sein du groupe européen ainsi que de la mobilisation de la société civile.
- **L'ensemble des Ministères** est néanmoins impliqué dans l'organisation de la COP 21, au premier rang desquels le Ministère des Finances pour la question du financement de l'évènement. Ils seront davantage sollicités au second semestre pour des réunions techniques.
- Une **équipe interministérielle** est placée sous la direction de **Laurence TUBIANA**, ambassadrice chargée des négociations sur le changement climatique.

Le Secrétariat général de la COP 21

Institué par décret en janvier 2015, un secrétariat général est chargé de l'organisation de la COP21.

Secrétaire général : **Pierre-Henri GUIGNARD**

Missions :

- Mise en œuvre des arrangements entre la France et le secrétariat de la CCNUCC sur l'accueil de la COP 21 ;
- Coordination, organisation et évaluation des coûts de la liste des événements, réunions et manifestations ;
- Définition d'une stratégie de communication ;
- Association de la société civile aux événements ;
- Recherche de partenariats avec les entreprises et les collectivités territoriales.

Autres personnalités associées à l'organisation et à la promotion de l'événement

- **Nicolas HULOT**, envoyé spécial du Président de la République pour la protection de la planète :
« Je suis là pour sensibiliser, aider, convaincre et valoriser les solutions lorsqu'elles existent, mais surtout donner un éclairage sans concession sur la réalité, et faire en sorte que les problèmes ne soient pas traités séparément, puisque tous ces sujets sont liés. Mon rôle consiste également à faire entrer cette préoccupation dans des sphères qui en sont éloignées »
- **Marie-Hélène AUBERT**, conseillère pour les négociations internationales climat et environnement (cellule diplomatique de l'Elysée)
- **Boris VALLAUD**, secrétaire général adjoint de l'Elysée, chargé des relations avec la société civile
- **Jacques AUDIBERT**, conseiller diplomatique du Président de la République
- **Claudine RIPERT-LANDLER**, conseillère communication à la cellule diplomatique de l'Elysée, et **Gaspard GANTZER**, conseiller en charge de la presse et de la communication du Président de la République
- **Christian de PERTUIS**, Université Paris Dauphine, fondateur de la chaire du Climat, spécialiste de la question du CO₂
- Le Président de la République, François HOLLANDE, s'est récemment entouré de deux actrices françaises connues pour leur engagement en faveur de l'environnement, Marion COTILLARD et Mélanie LAURENT, pour lancer avec le Président des Philippines, Benigno AQUINO, l'appel de Manille, plaider pour un accord universel sur le climat.

La mobilisation française en vue de la COP 21

Les principales mesures prises par le gouvernement au niveau national

- Feuille de route de la 3^e conférence environnementale ;
- Projet de loi relatif à la Transition énergétique pour la Croissance verte ;
- Projet de loi sur la Biodiversité avec la création d'une agence dédiée.

Des initiatives multiples

Une partie des initiatives de la société civile sera accueillie sur le site, on parle du « village » ou du « off », en parallèle des négociations qui se tiendront dans le centre de conférence du Bourget ou « zone bleue » ; d'autres événements auront lieu en Ile-de-France, et dans l'ensemble du pays.

- **Marie-Hélène AUBERT**, conseillère pour les négociations internationales climat et environnement (cellule diplomatique de l'Elysée), a été désignée comme point focal pour la société civile.
- **Des référents interministériels « société civile COP 21 »** ont été nommés pour suivre les acteurs correspondants.

TYPE D'ACTEURS	REFERENTS
ONG / Environnement	Antoine EBEL (MAEDI)
	Marie JAUDET (MEDDE)
	Xavier CREPIN (MAEDI)
Secteur privé	Magali VUILLAUME (MAEDI)
	Jean LOHEST (MAEDI)
	Delphine EYRAUD (MEDDE)
	Elois DIVOL (MEDDE)
Collectivités territoriales	Antoine EBEL (MAEDI)
	Marie JAUDET (MEDDE)
	Jean-Michel DESPAX (MAEDI)
Jeunesse / Education	Antoine EBEL (MAEDI)
	Marie JAUDET (MEDDE)
Organisations agricoles	Ludovic LARBORDIERE (MAAF)
	Murielle TROUILLET (MAAF)
Recherche	Timothée OURBAK (MAEDI)
	Odette TOMESCU (MAEDI)
	Remy LAURANSON (MEDDE)
	Blandine BARREAU (MEDDE)
<u>Abréviations</u> : MAEDI : Ministère des Affaires étrangères et du Développement international MEDDE : Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie MAAF : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt	

Label « COP 21 »

De quoi s'agit-il ?

Le label est le symbole du soutien institutionnel de l'État à un projet ou à une initiative qui se matérialise par un logotype apposé sur les supports de communication relatifs au projet ou à l'événement.

Critères d'obtention du label :

- o Mise en place en 2015 ;
- o Lien direct avec la lutte contre les bouleversements climatiques ;
- o Originalité et capacité de rassemblement et de mobilisation ;
- o Echo à l'« agenda des solutions », et notamment la mise en avant d'un discours dynamisant sur les enjeux climatiques ;
- o Dimension internationale.

Pour qui ?

- o Structures associatives françaises et internationales
- o Collectivités territoriales en France et à l'étranger
- o Acteurs institutionnels français et étrangers

Processus d'attribution :

L'ensemble des demandes est centralisé par le Secrétariat général de la COP21/CMP11. En fonction de leurs thématiques, les demandes sont expertisées par les services de l'État.

Le label est attribué par un comité de labellisation présidé par la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Ségolène ROYAL.

PARTENAIRES FONDATEURS DES SOLUTIONS COP 21	
Secteur public	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
	Agence Française de Développement (AFD)
	HAROPA
	Institut national de la propriété industrielle (INPI)
	Ville de PARIS
Secteur privé	CARREFOUR
	CLIMATE KIC
	EpE (Entreprises pour l'Environnement)
	Club Finance de l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE)
	GDF SUEZ
	GENERALI
	IKEA France
	REXEL
	SCHNEIDER ELECTRIC
	SOFIPROTÉOL
	SUEZ ENVIRONNEMENT
	VEOLIA

L'implication du Parlement

- **A l'Assemblée nationale**, s'est créé un groupe de travail sur la préparation de la COP 21. Elisabeth GUIGOU (SRC Seine-Saint-Denis) expliquait le 28 janvier 2015 : « Nous avons constitué un groupe de travail réunissant les députés spécialistes de ces sujets, pour faire tout ce qu'il est possible de faire au titre de la diplomatie parlementaire. Notre travail vise, dans un premier temps, à mieux comprendre les positions des pays parties ».

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL			
Député	Département	Commission	Groupe
AUROI Danielle	Députée du Puy-de-Dôme	DEF	EELV
DEFLESSELLES Bernard	Député des Bouches-du-Rhône	DEF	UMP
LAMBERT Jérôme	Député de Charente	FIN	RRDP
LEROY Arnaud	Député des Français de l'étranger	DD	SRC
RICHARD Arnaud	Député des Yvelines	AS	UDI

- **Au Sénat**, la semaine du 30 mars 2015, Laurent FABIUS et Nicolas HULOT seront auditionnés sur la COP 21 par les commissions du développement durable et des affaires étrangères.

Le rôle du CESE

Le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) prépare actuellement quatre avis qui s'inscrivent dans le calendrier de la COP 21 :

- *Vingt ans de lutte contre le changement climatique en France – Bilan et perspectives des politiques publiques* (rapporteur : Gaël VIRLOUVET)
- *Les enjeux de la Conférence climat Paris 2015* (rapporteurs : Bernard GUIRKINGER et Céline MESQUIDA)
- *Les emplois de la transition écologique* (rapporteurs : Marie-Beatrice LEVAUX et Bruno GENTY)
- *Le stockage de l'électricité, une dimension incontournable de la transition énergétique* (rapporteur : Alain OBADIA).

Les 4 et 5 juin se tiendra au CESE un débat public, labellisé COP 21, sur le thème « Entre subir et agir le changement climatique, en présence notamment de Ségolène ROYAL, Nicolas HULOT, Hubert REEVES et Jean JOUZEL.

Les associations d'élus se mobilisent

Un **comité de pilotage**, animé par le Secrétaire général de l'AMGVF et Président de la communauté urbaine du GRAND NANCY, André ROSSINOT, s'est mis en place avec notamment :

- L'Association des Maires de France (AMF) ;
- L'Assemblée des Départements de France (ADF) ;
- L'Association des Régions de France (ARF) ;
- L'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF) ;
- L'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF) ;
- L'Assemblée des Communautés de France (ADCF) ;
- Les Villes de France.

Sa première réunion a eu lieu le 4 mars afin **« d'arrêter le principe d'une réflexion collective sur les actions à mener dans le cadre de cette manifestation internationale et de définir une première liste d'objectifs communs »**.

L'objectif : se rassembler pour mieux défendre « le rôle incontournable des acteurs territoriaux dans la réussite des politiques d'atténuation et d'adaptation sur le changement climatique ».

Le comité entend aussi tirer parti de cette grande conférence pour sensibiliser les populations aux enjeux du dérèglement climatique.

A noter qu'une journée de la COP 21 sera consacrée aux collectivités et à la valorisation des réalisations locales.

Solutions COP 21, une initiative destinée à mettre en valeur les solutions déjà mises en œuvre

Deux réseaux à l'origine de cette initiative :

- o Le Club France Développement Durable (CFDD), qui regroupe 70 réseaux et entreprises partenaires dont l'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF), l'Association des Maires de Grande Ville de France (AMGVF), le MEDEF ou encore la Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME) ;
- o Le Comité 21, constitué de réseau de 450 adhérents engagés dans la mise en œuvre du développement durable.

Deux lieux mis à la disposition des adhérents pendant la COP 21 :

- o Au Bourget : un espace de networking ;
- o Au Grand Palais : espace d'expositions, de conférences, médias, dîners etc.

« My positive impact », une initiative de la Fondation Nicolas HULOT (FNH)

Depuis le 11 mars, 100 initiatives portées par des petites entreprises, des collectivités ou des associations sont proposées au vote du public sur internet. Les dix qui arriveront en tête remporteront une importante campagne de communication sur les médias partenaires dont *L'Express*, *Europe 1* ou encore *TF1*.

Les prochaines échéances

Le tableau recense les prochaines rencontres et initiatives jalonnant la préparation de la COP 21.

DATES	EVENEMENTS
Mars	Réunion informelle à LIMA
26 mars	Réunion à PARIS d'environ 50 Maires de grandes villes européennes Etablissement d'un cahier des charges commun encourageant les industriels à investir dans des équipements urbains permettant de lutter contre le réchauffement climatique
19-20 avril	Forum des Economies Majeures sur l'Energie et le Climat (réunions suivantes en juillet, octobre et novembre)
Avril	Assemblées du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale
9 mai	Sommet régional en Martinique présidé par François HOLLANDE Préparation de la COP 21, recensement des initiatives du bassin caribéen à intégrer à l'agenda des solutions
Mai	6^e Dialogue de Petersberg, BERLIN
	Réunion informelle, PARIS
	Conférence méditerranéenne (Med COP 21), MARSEILLE Réunion d'élus locaux, entreprises et acteurs de la société civile du pourtour méditerranéen ouverte par le président de la République
Juin	Session de travail, BONN
	Réunion du G7, BERLIN Rapport sur le financement de l'action climatique
Juillet	Sommet mondial climat et territoires organisé, LYON Enrichissement du texte des négociations au travers des contributions thématiques élaborées dans le cadre de dix ateliers et engagement des collectivités territoriales sur des objectifs climatiques. (800 à 1 000 participants dont une grande partie du Sud)
Septembre	Session de travail, BONN
	Conférence de presse d'annonce de pré-programme des « Solutions COP 21 »
Octobre	Assemblées du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, LIMA Instauration d'un volet climatique
Décembre	COP 21 – CMP 11

Légende :

x	Rencontres dans le cadre des Nations Unies
x	Réunions de haut niveau en dehors du cadre des Nations Unies
x	Initiatives du gouvernement français
x	Initiatives des territoires français